

## **Bourse d'excellence en physique quantique (QuantEduFrance)**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel TRIZAC dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2023-081 du 19 juin 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 5 juillet 2023,*

Suite à la séance du conseil d'administration du 10 juillet 2023, la délibération n°I.5 du 10 juillet 2023 est modifiée comme suit :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les modalités d'attribution de la bourse d'excellence en physique quantique (QuantEduFrance) détaillées en annexe de la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 20*

*Nombre de voix favorables : 20*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 22 août 2023

Le président de l'ENS de Lyon

Emmanuel TRIZAC

Emmanuel TRIZAC  
Président  
École Normale Supérieure de Lyon